

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis municipal N°1/2025 - Règlement sur la circulation et le stationnement au parking des Pressoirs
 - 4.1 Rapport de la commission ad'hoc
5. Préavis municipal N°2/2025 - Demande de crédit pour la réfection du mur du cimetière
 - 5.1 Rapport de la commission de gestion et finances
6. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes et 2 suppléants " PDDE - Plan Directeur Des Eaux / Gimel et environs"
7. Communication des délégués au Conseils intercommunaux
8. Communication de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents	25
Excusés	15
Absents	8

Le Président annonce que le quorum est atteint et que la séance peut débuter.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2025

Le Président passe la parole M. Jean-François Déruaz, en page 4 au premier paragraphe, la mention de taxe supplémentaire de 150 francs par année pour les vigneron est erronée. Il y a eu une confusion entre les taxes des déchets pour les vigneron et pour les entreprises.

Les vigneron payent une taxe sur les déchets de 15 francs par hectare et les entreprises ont une taxe annuelle.

M. Georges Sintès demande si il est possible de recevoir le procès-verbal plus vite, dans les 2 mois, afin d'éviter de perdre le fil et l'historique sur les discussions qui ont eu cours lors du Conseil.

Une décision sera prise prochainement par le bureau du Conseil, il serait possible d'envoyer le procès-verbal plus vite que les documents de la séance suivante.

Par contre, le Président rappelle que le procès-verbal n'est pas valable tant qu'il n'a pas été adopté par le Conseil

Le procès-verbal corrigé est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

3. Assermentations

Le Président assermente M. Albin Quiblier Qui est applaudi par l'assemblée, le Conseil passe à 49 membres.

4. Préavis municipal N°1/2025 - Règlement sur la circulation et le stationnement au parking des Pressoirs

Mme Heidi Herzog lit les conclusions du préavis.

Mme Isabelle Barraud lit le rapport majoritaire de la commission ad'hoc et M. Daniel Emery lit le rapport minoritaire de la commission ad'hoc.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Isabelle Maréchal demande qui règlemente et qui contrôle le règlement ?

Mme Heidi Herzog répond qu'il y a un contrôle par le juriste cantonal et M. Prix a également son mot à dire sur le prix de location mensuel d'une place pour une certaine équité de traitement pour un même objet.

M. Jérôme Holdener trouve que la gestion des macarons, de l'attribution des places est relativement complexe, il pose la question de la pose d'un horodateur.

La municipalité lui répond qu'il faut compter env. 50'000 CHF pour un horodateur et que les finances communales ne le permettent pas

M. Jean-Daniel Quiblier prend la parole pour relever un point commun entre les deux rapports de la commission qui concerne le refus de macaron pour un non-résident si aucune place n'est disponible.

Est-ce que la municipalité peut refuser un macaron visiteur ?

Réponse de la municipalité : Oui, article 4.

M. le Syndic ajoute que nous pouvons nous baser sur les lois et le bon sens également.

M. Jean-Daniel Quiblier souhaite attirer l'attention qu'en cas de recours suite à un refus d'un macaron visiteur, il semble que le règlement permette quelques failles en ce sens.

M. Daniel Emery ajoute que l'article 17 a été prévu en cas de recours.

M. Jean Daniel Quiblier ajoute et pour rappel, que le parking des Pressoirs a été créé pour les non-résidents et qu'il n'a pas été réalisé pour les tartevinois.

M. Jean-François Déruaz demande si le parking est trop plein, est-ce qu'il y a trop de demandes de macarons et Mme Danielle Collomb demande également si il serait possible de créer un quota de macarons ?

M. Stéphane Jayet répond que la municipalité ne s'identifie pas au quota et que le parking n'est pas trop plein.

M. Thomas Croisier demande si les prestations seront améliorées pour un coût de 360.- / année ? Est-ce que des travaux seront entrepris avec une amélioration de revêtement ? La municipalité réponds qu'un concept pour la réfection de l'éclairage et de certains éléments du parking est en cours mais que la pose de bitume ou pavés n'est pas prévue.

M. Robin Müller demande le pourquoi d'un nouveau règlement et la municipalité lui répond que le but est de régulariser et d'harmoniser le stationnement et le prix sur le parking des Pressoirs.

M. Olivier Sauzet demande pourquoi une différenciation des macarons visiteurs avec le nom et des résidents de Tartegnin avec le numéro d'immatriculation du véhicule a été créé ?

Mme Heidi Herzog prend la parole et explique que pour les résidents, le numéro d'immatriculation est placé sur le macaron pour éviter les vols lorsque le véhicule n'est pas au parking et pour les visiteurs, une famille pourrait avoir par ex. un macaron pour deux grands-mamans.

M. Jean-François Déruaz demande si un macaron visiteur pour un tartevinois est possible et la municipalité lui répond qu'il n'y a aucun problème à cela.

Le Président passe au vote

Le préavis municipal n°1/2025 est approuvé par 13 voix moins 5 non et 7 abstentions.

5. Préavis municipal N°2/2025 - Demande de crédit pour la réfection du mur du cimetière

M. Pierre-Alain Blanchard lis le préavis dans son intégralité et M. Olivier Sauzet lit le rapport de la commission de gestion et finances

Le Président ouvre la discussion et comme il n'y a aucune remarque sur ce préavis, passe au vote.

Le préavis n°2/2025 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Nomination d'une commission ad'hoc de 3 personnes et 2 suppléants " PDDE - Plan Directeur Des Eaux / Gimel et environs"

M. le Président demande un éclaircissement à la municipalité concernant ce PDDE.

M. Stéphane Jayet explique que c'est un projet pour l'approvisionnement en eau des villages de la région qui serait semblable au SIDERE mais sur Gimel.

Mme Danielle Collomb, MM. Hervé Barraud et Thomas Croisier sont élus membres de cette nouvelle commission sous les applaudissements.

Messieurs Jérôme Holdener et Nicolas Jaccoud seront suppléants.

Le Président remercie les membres volontaires pour cette nouvelle commission.

7. Communication des délégués au Conseils intercommunaux

M. Danielle Collomb, Région de Nyon : Mme Collomb nous a fait un retour de la dernière assemblée et a mis en avant que la Région de Nyon se félicitait de la reconduction du DISREN.

Mme Isabelle Maréchal, ORPC : Mme Maréchal nous a fait un retour sur la dernière séance de l'ORPC qui a eu lieu le 26 mars 2025.

M. Daniel Emery, ENJEU : Aucun commentaire, prochaine séance le 30 avril

M. Nicolas Jaccoud, AIER : L'assiduité des délégués pose des problématiques de quorum lors des séances.

M. le Président remercie les délégués aux différentes associations intercommunales pour leur travail et leur retour si complet à notre conseil.

8. Communication de la Municipalité

Mme Sylvie Mery nous informe que la piscine du Martinet est maintenue en service. Dans un second temps, des travaux seront envisagés pour retirer les fonds mobiles et installer une cuve en inox mais le chiffrage de ces travaux est en cours, réalisation prévue pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Elle nous annonce également l'ouverture d'une classe CRPS Classe Régionale de Pédagogie Spécialisée à Gilly pour la rentrée 2025-2026.

M. Stéphane Jayet nous informe que le 13 septembre aura lieu la fête des voisins et des nouveaux habitants dans la Rue des Courtis.

9. Divers et propositions individuelles

M. Daniel Emery demande où en est la nouvelle loi sur les communes vaudoise et si une participation du Conseil est envisagée en sachant que les associations intercommunales seront fortement impactées ?

M. Stéphane Jayet répond qu'un travail est en cours avec la consolidation des remarques des différentes communes autant du côté légal que juridique.

Cette nouvelle loi sur les communes va également mettre en avant les fusions.

M. Stéphane Berthet nous informe que le Téléthon a connu une belle fréquentation, en fin de journée la crousille contenait 1'004.85 CHF.

M. Stéphane Jayet remercie les personnes qui donnent du temps pour la commune et sollicite les conseillers et/ou les habitants qui aurait des idées de les transmettre à la municipalité afin de les mettre en œuvre.

Il nous informe également qu'une nouvelle benne pour le plastique des vigneron sera mise en place à la déchetterie, un ajout de grave a eu lieu pour maintenir la place en état et il n'y a plus qu'une benne pour le tri du verre brun et du verre vert.

Le Président lève la séance à 21h25

Le Président



Claude Alain Piguet



Le Secrétaire



Michaël Duc